

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 FEVRIER 2023**

Nombre de conseillers : en exercice : 11
présents : 8
votants : 10

Date de convocation : 01/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. JACQUOT Daniel ;
Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ;
M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) :

M. FISCHER Benjamin (procuration à M. MATHIS Jean-Marc) ; M. HALTER Etienne (procuration à M. MICHEL Jacques).

Absent(s) : M. ISSELE Christian.

Assistait en outre :

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 17 janvier 2023.**
- 2) **Prix de l'Eau 2023.**
- 3) **Projet chaufferies et salle Fraternité : validation du nouveau coût estimatif des travaux et plan de financement.**
- 4) **AFP : consultation pour rénovation pastorale et projet d'extension.**
- 5) **Caravane de l'animation 2023.**
- 6) **Association de Chasse du Mercathon : agrément garde-chasse.**
- 7) **Utilisation de la salle par M. Breistroff : révision du prix.**
- 8) **Orientation budgétaire Projets 2023.**
- 9) **Info - Point de situation périscolaire.**
- 10) **Communications / divers (biens sans maîtres, ...).**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

DCM N°2023-011

TARIFS DE LA REDEVANCE EAU DE L'ANNÉE 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix POUR et 2 voix CONTRE,

DECIDE de fixer les tarifs de facturation des redevances eau pour l'année 2023 (*bases de relevés effectués du 01/10/2022 au 30/09/2023*), comme suit, tarifs inchangés par rapport aux tarifs 2022 en ce qui concerne le prix de l'eau et la location compteur et augmentation de 10 € de la taxe fixe annuelle :

- Taxe fixe annuelle : **70,00 euros**
- Tarif au m³ : **1,35 euros**
- Taxe fixe annuelle de location de compteur : **10,00 euros.**

DCM N°2023-012**PROJET CREATION DE DEUX CHAUFFERIES BIOMASSE - RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE LA FRATERNITE : VALIDATION DU NOUVEAU COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** le projet validé précédemment,
- **CONSIDERANT** l'estimation des travaux précis réalisé par le maître d'œuvre, la Société COGENEST, s'élevant à 405 250,00 € HT maîtrise d'œuvre incluse.
- **DECIDE** d'engager la procédure de marché public ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en vue de cette procédure ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- **DETERMINE** le plan de financement des subventions escomptées ainsi qu'il suit :
 - Etat DETR : 135 000 €
 - Région : 71 000,00 €
 - CEA : 64 000,00 €
 - Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : 50 000,00 €
 - CEE : 4 000,00 €
 Le reste à charge de la commune est de 81 250,00€.

DCM N°2023-013**AFP « LE WILBACH » : CONSULTATION POUR RENOVATION PASTORALE ET PROJET D'EXTENSION**

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier adressé par le Président de l'AFP à l'attention des propriétaires fonciers concernés, dont la commune fait partie.

L'extension concerne les parcelles communales suivantes :

- section 01 N°160 Lieudit Le Belzy, d'une contenance de 07a07ca ;
- section 01 N°153 Lieudit Le Belzy, d'une contenance de 1a81ca ;
- section 04 N°315 Lieudit Le Tonnerre, d'une contenance de 24a42a ;
- section 06 N°77 Lieudit Schleiffe, d'une contenance de 2ha37a40ca.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en œuvre du projet en intégrant les parcelles communales concernées et citées ci-dessus à l'AFP pour une contenance totale de 2ha 70a 70 ca.

DCM N°2023-014**CARAVANE DE L'ANIMATION 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de caravane de l'animation 2023. Cette action est portée par la coordination jeunesse, financée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, en partenariat avec la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace. Le bilan des années précédentes a été présenté en conseil de communauté le 23 janvier 2023.

Le conseil de communauté a émis un avis favorable à la poursuite de cette action qui nécessite une implication financière des communes. La communauté de communes assure via son financement la coordination de l'animation jeunesse et propose aux communes de participer au coût de l'action elle-même.

Le budget de l'opération s'élève à 24 000,00 € et s'équilibre en recettes avec une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales évaluée à 8 000,00 €, une participation de la Communauté de communes de 3 000,00 € et une contribution de chaque commune à hauteur de 500,00 €, soit pour 26 communes, un total de 13 000,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de s'associer à la réalisation de la caravane de l'animation 2023,
- de verser à la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace une subvention d'un montant de 500,00 €

AUTORISE Monsieur le maire à passer et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget primitif 2023.

DCM N°2023-015

AGREMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DU MERCAHON - MODIFICATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFORMEMENT aux dispositions du Cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

VU la demande d'agrément en qualité de garde-chasse privé assermenté de M. Jean-François REGANASS, domicilié au 146 Hutte Haut à Belmont (67130) transmis par M. le Président de l'Association de Chasse du Mercahon ;

PREND NOTE que le garde-chasse privé assermenté est Monsieur REGANASS Jean-François.

DCM N°2023-016

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A MONSIEUR LIONEL BREISTROFF : REVISION DE PRIX

VU la convention d'occupation précaire avec Monsieur Lionel BREISTROFF, pour la mise à disposition d'un local communal situé dans le logement au 1^{er} étage de la mairie, 155 rue de l'Eglise à Wildersbach à compter du 1^{er} novembre 2020 pour exercer son activité de peinture,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter le loyer mensuel de 20 € à compter du 1^{er} mars 2023, comme suit :

- loyer mensuel : 110,00 € payable en début de bail le 5 de chaque mois.

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Orientations budgétaires 2023 : Le maire informe le conseil du dépôt du dossier de demande de subvention DETR pour le projet de chaufferies bio masse et aménagement intérieur de la salle de la Fraternité. Le chiffrage des projets communaux se concrétise.

B : Info-Point de situation périscolaire : Une dernière réunion a eu lieu le mercredi 8 février 2023, en présence notamment d'élus des trois communes, d'une institutrice (directrice de l'école maternelle), Etienne Enette de la COM-COM, la présidente des parents d'élèves. Les ATSEM en poste y étaient conviées mais n'étaient pas présentes. Le maire de Natzwiller a donné son accord de principe pour la mise à disposition d'une salle. L'éventuel déficit de fonctionnement du service serait pris en charge à parts égales par chaque commune. L'embauche d'un ou une contractuelle est envisagée. Il n'est pas envisagé de changement de trajet pour le transport scolaire. L'avis des conseils municipaux de chaque commune sera demandé.

Après discussion, les membres du conseil municipal de Wildersbach se prononce favorablement sur les principes de fonctionnement énumérés ci-dessus et sur le recrutement de la personne qui serait embauchée.

C : Journal communal : Gabrielle TAGLANG rappelle aux membres de fournir les articles à insérer dans la prochaine édition.

D : « Emploi Aidant Premières heures » : Le contrat avec Emmaüs Mundo arrive à échéance en mai prochain. Luc HOST étant actuellement en poste pour 4h hebdomadaire, il est discuté de la reconduction de ce contrat avec une augmentation des heures hebdomadaires. Les membres du conseil municipal présents se prononcent favorablement sur le principe de reconduire ce contrat et de l'augmenter à 6h hebdomadaires.

E : Biens sans maîtres : Le Maire évoque la prochaine période de bail de chasse et son inquiétude quant à la difficulté de conservation des droits de chasse au bénéfice de la commune. En effet, beau nombre de parcelles ont un propriétaire décédé dont la succession n'a pu se faire faute d'héritiers par exemple. Il conviendrait de lister les biens sans maîtres et de procéder à la récupération de ces terrains au bénéfice de la commune. Le Maire demande des volontaires pour se pencher sur cette question rapidement. La documentation réglementaire de la procédure sera envoyée à l'ensemble des élus.

F : Travaux :

- L'entreprise HALTER est intervenue pour des fuites aux logements de l'ancienne école et au Château.
- L'ES a fait mettre en place la barrière de protection près du transfo au Château.

G : Sortie(s) communale(s) : Laurent BLANCHARD se propose d'organiser une sortie communale au mois de mars 2023.

Séance du conseil Municipal levée à 22h00.

Prochaine séance en fin février / début mars 2023.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	